



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LE  
BOULEVARD PASTEUR**

*Arrêté de police N° 33/2024 du 16 mai 2024*

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite de NOREADE Centre de Pecquencourt Sud,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le Boulevard  
Pasteur dans le cadre de la réparation d'un branchement d'eau potable*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de réparation d'un branchement d'eau potable seront réalisés à partir du jeudi 16 mai 2024 et pour une durée de 22 jours au 442 Boulevard Pasteur – Guesnain.*
- Article 2** *Pendant la durée des travaux, la circulation sera perturbée, le stationnement sera interdit sur l'emprise des travaux.*
- Article 3** *La société NOREADE Centre de Pecquencourt Sud exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation.*
- Article 4** *La société NOREADE Centre de Pecquencourt Sud dont le siège est situé 37 Rue d'Estiennes d'Orves 59146 Pecquencourt.  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à Guesnain,  
Le 16 Mai 2024*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

